

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1296**

objet : **Développement des modes de déplacement doux de la Communauté urbaine - Premières études opérationnelles - Programme 2003 - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le contexte d'émergence des métropoles à l'échelle européenne et mondiale, lieux d'attraction et de vie de la majorité des citoyens, il faut mettre en place, aujourd'hui, les conditions permettant à tous de réapprendre à aimer la ville et pour que la vie qui s'y déroule soit la plus douce et la plus agréable possible.

Il faut continuer à compléter les aménagements d'espace public dans le but de renforcer la qualité de vie des centres-villes, des quartiers et des grands ensembles de l'agglomération.

Mais il faut aussi, aujourd'hui, aller plus loin en mettant en place un réseau lisible et pratique de liens urbains favorisant les modes doux et permettant des déplacements équilibrés, contenus, alternatifs et complémentaires de ceux assurés par la voiture particulière et les transports en commun qui devront être adaptés en conséquence dans cet objectif, dans le cadre du nouveau plan de déplacements urbains.

Ce réseau d'espaces liens doit permettre un accès pour tous à la ville, de promouvoir l'agréable, de participer à la maîtrise de son développement et, dans ce sens d'en faire une ville plus écologique. Ces espaces liens, créés en partageant l'espace avec les voies de circulation et les places de stationnement, accueilleront les modes de déplacements doux tels que la marche à pied, le vélo, le roller, etc.

Il s'agit d'offrir des itinéraires lisibles, sécurisés et agréables.

Ce plan réseau aurait pour base le schéma directeur deux roues dont la mise en œuvre se poursuit et serait adaptée pour tenir compte de ces nouvelles réflexions, notamment sur la suppression des discontinuités et l'amélioration de la sécurité. Une vingtaine d'opérations d'aménagement cyclable sont programmées dans ce sens par la direction de la voirie pour les exercices 2003 et 2004.

Cette base serait complétée par un réseau d'axes identifiés pour leur capacité de mise en relation, notamment des centralités, des espaces verts, des grands pôles d'attraction sur lesquels des aménagements plus conséquents que des marquages au sol, comportant une séparation physique vis-à-vis de la circulation automobile, seront réalisés. Un soin particulier serait apporté pour le confort et la sécurité des piétons et des personnes handicapées. Ce plan global comprendrait également des mesures d'accompagnement incitatives au développement des modes doux comme notamment des mises à disposition de vélos dans le domaine public ou le développement des possibilités de stationnements sécurisés.

Ce plan mode doux ferait l'objet d'une présentation à un prochain conseil de Communauté.

Afin d'éclairer les décisions qui pourront être prises en la matière, il est proposé aujourd'hui d'anticiper les premières études opérationnelles en 2003 sur trois axes majeurs identifiés à ce stade des études dans l'hypercentre :

- la liaison Part-Dieu-Presqu'île passant par les rues de la Part-Dieu ou Mazenod et la rue Childebert,
- la liaison Terreaux-Perrache passant par les rues président Edouard Herriot, de Brest, de la Charité et Auguste Comte,

- la liaison Presqu'île-Vaise passant par le quai rive droite de la Saône (quais Pierre Scize, Chauveau et Arloing).

Ce projet serait géré dans le cadre d'une opération globalisée faisant l'objet d'autorisations de programme annuelles assorties du programme d'actions correspondant. Pour l'année 2003, il nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 60 000 € pour la réalisation des études opérationnelles de ces trois axes.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 7 avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le programme des premières études opérationnelles du plan mode doux pour 2003 :

- la liaison Part-Dieu-Presqu'île passant par les rues de la Part-Dieu ou Mazonod et la rue Childebert,
- la liaison Terreaux-Perrache passant par les rues président Edouard Herriot, de Brest, de la Charité et Auguste Comte,
- la liaison Presqu'île-Vaise passant par le quai rive droite de la Saône (quais Pierre Scize, Chauveau et Arloing).

**2° - L'opération** fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 60 000 € en dépenses sur l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,